

# Passeport personne mineure

 Pré-demande  
en ligne



V5 080324



Ville de Miramas

[www.miramas.fr](http://www.miramas.fr)

**Numéro unique gratuit :**  
08000 13140

**Services municipaux et CCAS**  
**Horaires d'ouverture**

Lundi, mercredi, jeudi, et vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Mardi  
de 12h à 18h

# Passeport personne mineure

## Qu'est-ce qu'un passeport biométrique ?

Le passeport biométrique permet de voyager en toute sécurité.

Il fait également office de pièce d'identité dans la plupart des pays étrangers.

## Où obtenir le formulaire ?

- Hôtel de ville  
Place Jean-Jaurès
- Sur le site <https://ants.gouv.fr>

## Conditions pour réaliser une demande de passeport ?

Prendre un rendez-vous en mairie et mener toutes les pièces justificatives à fournir.

## Pièces à fournir ?

- Formulaire cerfa (1<sup>ère</sup> page complétée) ou récapitulatif de la pré-demande ANTS (imprimé)
- Original + photocopie carte d'identité recto-verso de l'enfant
- Original + photocopie carte d'identité recto-verso du représentant légal en cours de validité
- 1 photo d'identité aux normes de moins de 6 mois (ne pas la découper)
- Original + photocopie du livret de famille (pages des parents et de l'enfant concerné)

- Original + photocopie d'un justificatif de domicile au nom du représentant légal de moins de 6 mois (facture d'eau, électricité, gaz, téléphone, impôts, quittance de loyer émanant d'un organisme bailleur)
- Le mineur et son représentant doivent se présenter ensemble au guichet.

## Si séparation

- Original + photocopie du jugement de divorce complet et définitif
- Original + photocopie du jugement complet et définitif de divorce avec autorisation du port du nom d'usage

## Si garde alternée

- Photocopie du justificatif de domicile du deuxième représentant légal
- Photocopie de la carte d'identité recto-verso du deuxième représentant légal en cours de validité

## Si hébergement

- Original + photocopie justificatif de domicile au nom de l'hébergeant (voir liste ci-dessus)
- Photocopie carte d'identité recto-verso de l'hébergeant en cours de validité
- Attestation d'hébergement sur papier libre mentionnant la date du début de l'hébergement

## Si renouvellement

- Original + photocopie du passeport (1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup> et dernière page)

## Si naturalisation

- Original + photocopie acte de naturalisation

## Si perte ou vol

- Déclaration de perte (faite le jour du dépôt du dossier) ou pour vol : original + photocopie du dépôt de plainte

## Si tutelle

- Présence du tuteur muni d'un titre d'identité valide
- Jugement de tutelle
- Autorisation écrite du tuteur

## Si curatelle

- Original + photocopie du jugement de curatelle

## Durée de validité

5 ans.

## Coût ?

17 € pour les moins de 15 ans

42 € pour les 15-17 ans

- en timbre fiscal électronique (achat sur internet ou en presse/tabac).



## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Présence obligatoire du demandeur lors du dépôt du dossier et du retrait du titre
- Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité
- La plateforme se réserve le droit de réclamer tout document supplémentaire qu'elle jugera utile
- Dépôt des dossiers et retrait des titres sur rendez-vous
- Prise de rendez-vous par téléphone au 08000 13140, au guichet ou sur [miramas.fr](http://miramas.fr)